



Youxta
Audit

MISSION LOCALE DES JEUNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

E x e r c i c e c l o s l e 3 1 d é c e m b r e 2 0 2 5

YOUXTA AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

MISSION LOCALE DES JEUNES
Association Loi 1901
Siège social : 21 RUE ALBERT CAMUS, 69200 VENISSIEUX
SIREN : 326018496 / Identifiant association: W691057059

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

E x e r c i c e c l o s l e 3 1 d é c e m b r e 2 0 2 5

YOUXTA AUDIT
Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association MISSION LOCALE DES JEUNES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DES JEUNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MISSION LOCALE DES JEUNES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

*MISSION LOCALE DES
JEUNES*

*Comptes annuels
Exercice clos le 31
décembre 2025*

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

MISSION LOCALE DES
JEUNES
Comptes annuels
Exercice clos le 31
décembre 2025

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le mardi 9 juin 2026

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT
Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	140 000	134 914	5 087	5 813
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	6 405		6 405	6 283
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	4 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	150 405	134 914	15 492	16 096
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 934		62 934	56 164
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	591 519		591 519	306 106
Charges constatées d'avance	3 521		3 521	4 062
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	840 673		840 673	922 814
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 498 647		1 498 647	1 289 145
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 649 052	134 914	1 514 139	1 305 241

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	161 980	161 980
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	161 980	161 980
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	434 251	329 170
Excédent ou déficit de l'exercice	61 643	105 081
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	657 874	596 232
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	657 874	596 232
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	166 654	199 307
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	166 654	199 307
PROVISIONS		
Provisions pour risques	40 471	18 909
Provisions pour charges	101 188	92 234
TOTAL PROVISIONS (III)	141 659	111 143
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 711	51 372
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	238 479	248 230
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	54	20
Produits constatés d'avance	254 708	98 937
TOTAL DETTES (IV)	547 952	398 559
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 514 139	1 305 241

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	62 934	56 153
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 594 137	1 728 806
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	18 909	69 673
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	199 307	233 848
Autres produits	2 925	393
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 878 212	2 088 873
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	210 195	206 559
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	85 241	100 103
Salaires	968 937	1 036 089
Cotisations sociales	336 137	418 083
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 167	10 478
Dotations aux provisions	49 425	18 909
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	166 654	199 307
Autres charges	20	703
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 821 776	1 990 231
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	56 436	98 642
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	124	122
Autres intérêts et produits assimilés	5 542	7 168
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	5 665	7 290
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 665	7 290
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	62 102	105 931
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)	59	201
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-59	-201
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	400	649
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 883 878	2 096 162
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 822 235	1 991 081
EXCÉDENT OU DÉFICIT	61 643	105 081
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	40 192	40 192
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	40 192	40 192
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	40 192	40 192
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	40 192	40 192

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 à 31/12/2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 514 138,56 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 61 642,53 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

En référence à l'article L.53214-2 du code du travail, la Mission Locale Jeunes de Vénissieux pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, a pour objet d'aider le public jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant les fonctions d'accueil, d'information, d'accès aux droits, d'orientation et d'accompagnement global vers la formation professionnelle ou vers un emploi.

Elle accompagne également les jeunes de 18 à 30 ans sur la problématique du logement dans le cadre des missions de son Service Logement Jeunes.

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale.

Elle assure un accompagnement vers le maintien et/ou le retour à la formation initiale et concourt à la mise en oeuvre de l'obligation de formation.

Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Elle participe au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, et met en oeuvre les actions et oriente les publics vers des services compétents.

Les moyens mis en oeuvre sont essentiellement humains.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application du règlement ANC n° 2022-06 à la place du règlement ANC n° 2014-03.
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d’immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d’usage pour l’amortissement des biens non décomposés.

Type d’immobilisation	Durée d’amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d’achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d’évaluation par équivalence ;
- Information sur l’identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d’acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Avances remboursables

Les avances reçues d’organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Provision pour risques :

Elles couvrent le risque d'indus ou de reversement de subventions. Elles sont constituées du montant estimé de subventions à restituer. Ce dernier est lié à une forte probabilité de non-respect de conditions résolutives de conventions à la clôture de l'exercice.

- Provision pour indemnités de fin de carrière :

Pour l'exercice 2025, la Mission Locale a doté la provision indemnités de fin de carrière de 8 954 €.

La provision chargée s'élève à 101 188 € au 31/12/2025.

la provision a été évaluée avec un âge de départ à la retraite de 64 ans, un taux d'augmentation des salaires de 4,5 %, un taux de turn over de 2 % et un taux d'actualisation de 3,38 % au 31/12/2025.

Provision pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Application du règlement ANC n° 2022-06, incidences sur les comptes : se référer au bilan de transition ci-après.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	4 712		4 712	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	137 921	4 500	2 420	140 000
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	6 283	122		6 405
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000			4 000
TOTAL	152 916	4 622	7 133	150 405

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			4 712		4 712	
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			132 108	5 226	2 420	134 914
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			136 820	5 226	7 133	134 914

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Ventilation des dotations aux amortissements

Dotations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles		5 226		
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL		5 226		

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	4 000	4 000		
Clients douteux				
Autres créances clients	62 934	62 934		
Personnel et comptes rattachés	417	417		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	4 625	4 625		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	585 209	585 209		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 268	1 268		
Charges constatées d'avance	3 521	3 521		
TOTAL	661 974	661 974		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	3 521	
TOTAL	3 521	

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	161 980				161 980
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	329 170	105 081			434 251
Excédent ou déficit de l'exercice	105 081	- 105 081	61 643		61 643
TOTAL	596 231		61 643		657 874
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	596 231		61 643		657 874

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
ETAT CEJ 2025		166 654				166 654	
ETAT CEJ 2024	199 307		199 307				
TOTAL	199 307	166 654	199 307			166 654	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	199 307	166 654	199 307			166 654	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	18 909	40 471	18 909		40 471
Provisions pour charges	92 234	8 954			101 188
TOTAL	111 143	49 425	18 909		141 659

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 711	54 711		
Personnel et comptes rattachés	100 303	100 303		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	118 956	118 956		
Impôts sur les bénéfices	400	400		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 819	18 819		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	54	54		
Produits constatés d'avance	254 708	254 708		
TOTAL	547 952	547 952		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	254 708	
TOTAL	254 708	

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	39 753	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	99 060	
Personnel - Autres charges à payer	1 244	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	48 073	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	589	
TOTAL	188 718	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Personnel - Produits à recevoir	417	
TOTAL	417	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	7 844	
Afférents aux services autres		
TOTAL	7 844	

Contributions volontaires en nature : prestations en nature

Evaluation des contributions volontaires en nature	Montant N	Montant N-1	Variation
VILLE DE VENISSIEUX	40 192	40 192	
TOTAL	40 192	40 192	

Les contributions volontaires en nature ne sont constituées que de prestations en nature par le biais de mises à disposition gratuite de biens.

La valorisation est effectuée à partir à partir des données transmises par les financeurs.

Mise à disposition gratuite des biens

Evaluations des mises à disposition	Montant N	Montant N-1	Variation
Mise à disposition de locaux	40 192	40 192	
TOTAL	40 192	40 192	

Concours publics

	Montant N	Montant N-1	Variation
Collecte taxe d'apprentissage	8 504	4 944	3 560
TOTAL	8 504	4 944	3 560

Subventions

Subventions	Montant N	Montant N-1	Variation
ETAT - FONCTIONNEMENT	342 000	370 200	-28 200
ETAT - OBLIGATION DE FORMATION	28 130	33 100	-4 970
ETAT - CEJ	527 100	598 050	-70 950
FRANCE TRAVAIL - PPAE	81 576	78 689	2 887
CONSEIL REGIONAL - FONCTIONNT.	192 161	224 612	-32 451
VILLE DE VENISSIEUX	170 000	168 000	2 000
ETAT - PARRAINAGE	11 265	12 200	-935
ETAT - MISSION REUSSITE	20 000	20 000	
ETAT - ARS SANTE MENTALE	32 500	18 958	13 542
METROPOLE - LOGEMENT	58 250	76 750	-18 500
METROPOLE - RSJ	28 000	44 000	-16 000
VENISSIEUX - LOGEMENT	36 590	36 590	
VENISSIEUX - MISSION REUSSITE	25 000	25 000	
ACTION LOGEMENT	9 952	17 713	-7 761
MMIE - INCUBATION ECOLE ETRE	18 000		18 000
AIDE AUX POSTES	5 109		5 109
TOTAL	1 585 633	1 723 862	-138 229

Transactions non conclues aux conditions normales de marché

Transactions non courantes avec contrepartie

L'association a bénéficié d'un reversement d'une subvention régionale par la mission Locale Rhône Sud Est pour un montant de 47 934 € dans le cadre de l'appel à projet 20% Région. Elle a également bénéficié d'un reversement par la ville de Saint Fons pour un montant de 15 000 € dans le cadre du projet "Cité éducative".

Ces reversements sont comptabilisés en prestation de service.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Informations sur les rémunérations des cadres dirigeants

Rémunérations allouées	Montant
Salariés cadres de direction	102 493
Administrateurs	
TOTAL	102 493

Informations relatives à l'effectif

Effectif moyen employé

L'effectif moyen du personnel au sein de la Mission Locale au cours de l'exercice écoulé est de 29,5 salariés.

Informations complémentaires

Bilan de transition

L'incidence de l'application du règlement ANC n° 2022-06 à compter de l'exercice 2025, est présentée par les tableaux de transition suivants.